

Sherbrooke, le 16 janvier 2012

M. Jean-Paul Théorêt
Président
Régie de l'énergie du Québec
800 Place Victoria
Montréal, Québec H3C 1E8

Objet : Opposition au projet lecture à distance d'Hydro-Québec

Monsieur le Président,

Je prends la peine aujourd'hui de vous écrire parce que la Régie de l'énergie doit se prononcer incessamment sur le projet d'Hydro-Québec de déployer 1,7 millions de compteurs électromagnétiques à émission d'ondes WiFi dans la région de Montréal à compter de l'été 2012. Je vous signifie mon opposition à ce projet de remplacement des actuels compteurs électromécaniques. Voici quelques motifs qui justifient ma position.

Raisons économiques

Pourquoi remplacer maintenant des compteurs à durée de vie de 40 ans par des compteurs à durée de vie de 10-15 ans ? C'est un non-sens au niveau du bon usage des ressources et comme société, nous aurons tous à rendre compte de cet abus d'exploitation.

Je crois également que ce projet coûtera beaucoup plus cher qu'évalué par Hydro-Québec, considérant les fameux dépassements de coûts inhérents à tout projet d'envergure et dû au fait que, 4 à 5 ans après avoir terminé la première installation des compteurs, il faudra commencer à les remplacer parce que désuets. D'autre part, je crois qu'Hydro-Québec surestime les prétendues économies de la relève à distance. Donc au bout du compte, tous ces coûts additionnels et ces pertes de revenus entraîneront des hausses de tarifs appréciables pour tous les propriétaires actionnaires consommateurs québécois.

Je crois également qu'un des buts non clairement formulé par Hydro-Québec par rapport à ces compteurs intelligents est de permettre, comme en Ontario, de moduler la tarification de l'électricité selon l'heure d'utilisation, bien sûr, en chargeant un tarif plus élevé le jour, ce qui correspondra pour tous à une surfacturation par rapport à maintenant.

Parlons aussi de l'impact de ces nouveaux compteurs sur la disparition de 1000 emplois de releveurs à l'échelle du Québec. C'est une perte d'emplois de qualité, donc un appauvrissement des personnes visées, de leur qualité de vie, et de celle de leur famille et de leur communauté, sans parler des pertes fiscales pour le gouvernement. Tout cela, alors qu'il n'y a pas de retombées économiques à l'horizon pour le trésor québécois, ni les citoyens propriétaires actionnaires.

Un autre impact économique à long terme : si, un jour, un lien direct peut être scientifiquement établi entre les micro-ondes émises par ces compteurs et les multiples problèmes de santé, voire les cancers et décès prématurés qu'ils causeront, Hydro-Québec aura peut-être à payer, ainsi que l'industrie du tabac a dû le faire, des milliards de dollars en compensation par suite des recours collectifs qui pourraient être intentés. Ceci diminuerait considérablement sa rentabilité.

que si Hydro-Québec s'entête à faire fi de la santé de la population québécoise comme c'est présentement le cas.

Nous savons qu'on ne peut arrêter le progrès technologique et que, de toutes façons, les compteurs électromécaniques actuels devront être remplacés un jour parce qu'arrivés à leur fin de vie utile. Une avenue possible serait que la prochaine génération de compteurs utilisent plutôt une voie de transmission filaire des informations, soit par câble ou par téléphone, afin d'éviter l'augmentation des ondes électromagnétiques auxquelles nous sommes soumis.

Protection des renseignements

Hydro-Québec affirme avoir une totale confiance dans le protocole "Black Cloud" de cryptage et de protection des données transmises par ces compteurs. Toutefois, je tiens à signaler que même les meilleurs systèmes de protection informatique ne sont pas à l'abri de virus malicieux (qui pourraient occasionner des coupures de courant, malfonctionnements, surtensions et bris) et de détournements malveillants de données (les informations piratées pourraient être revendues à toute sorte de fins) qui pourraient survenir. Et que dire de possibles guerres électroniques !

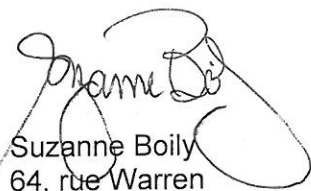
Autre point qui me préoccupe : ces compteurs intelligents seront en communication avec tous les appareils électriques de mon domicile et pourront ainsi fournir des renseignements sur ma vie privée, mes habitudes de consommation, ma présence sur les lieux, etc. Je considère cela comme une invasion de ma vie privée et une atteinte à ma sécurité dans le cas où les signaux pourraient être interceptés par des tiers inconnus et non autorisés. Les compteurs intelligents représentent ainsi des appareils de surveillance qui violent les lois fédérales et provinciales relatives à la mise sous écoute et à la conservation de données sur les activités privées et personnelles et sur les comportements individuels, sans le consentement et à l'insu des personnes surveillées.

Hydro-Québec n'a pas dévoilé de manière adéquate les capacités d'enregistrement et de transmission de ces compteurs intelligents, ni la quantité de données qui seront enregistrées, conservées et partagées, durant une période indéterminée, et elle n'a pas expliqué les fins auxquelles tous ces renseignements seront utilisés, ni lesquels ne le seront pas.

Pour toutes ces considérations,

je demande à la Régie de l'énergie de refuser son autorisation à la réalisation du projet lecture à distance d'Hydro-Québec.

Merci de me faire parvenir un accusé réception de la présente et de prendre en considération, lors de votre étude, les arguments présentés ici. Notez que les informations contenues dans ma lettre proviennent du site Internet de la Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique qui fournit beaucoup plus de détails et les références pertinentes.



Suzanne Boily
64, rue Warren
Sherbrooke (Québec) J1M 1P5

Régie de l'énergie

20 JAN. 2012

BUREAU DU PRÉSIDENT